

ESPACE BERGES

Prestations saison culturelle Saison salle culturelle du 01 avril au 31/08/2023	Pour informations : Tarifs TTC depuis le 28/03/2022
La location Privilégie les manifestations culturelles	
Collectivité ou groupements de collectivités du Grésivaudan ou association ayant son siège social dans le territoire du Grésivaudan <ul style="list-style-type: none"> • Par jour ou soirée-le week-end (du samedi au dimanche) • Pour 2 jours- le week-end • Par jour- en semaine (lundi au vendredi) • Par jour-pour 2 répétitions avec installation, en semaine (lundi au vendredi) 	800,00 € 1 300,00 € 700,00 € 52,00 €
Etablissements scolaires du primaire et du secondaire de la commune de Villard-Bonnot Les SSIAP sont à la charge du réservataire <ul style="list-style-type: none"> • Par jour- le week-end (samedi ou dimanche) • Par jour- en semaine (lundi au vendredi) • Par jour- pour des répétitions (hors public) 	330,00 € 220, 00 € 52,00 €
Association caritatives ayant leur siège social sur le territoire du Grésivaudan Les SSIAP sont à la charge du réservataire <ul style="list-style-type: none"> • Par jour 	220,00 €
Personne morale (hors entreprise) ayant son siège social en dehors du territoire du Grésivaudan <ul style="list-style-type: none"> • Par jour • Pour 2 jours consécutifs 	1 000,00 € 1 500,00 €
Entreprise Les SSIAP sont à la charge du réservataire	2 000,00 €
Dépôt de garantie (quelle que soit la période)	500,00 €
Association d'utilité Publique, à titre exceptionnel (limité une fois par an) Sur demande écrite (remplir le dossier) auprès de la CCLG avant le 30 septembre de l'année précédente et sous réserve de disponibilité. Les SSIAP sont à la charge du réservataire	Gratuit